



**COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER**

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 003-200071470-20240402-DECISION202410-AR

Réf : NB

Service : Finances

Varennnes sur Allier, le 2 avril 2024

Décision du Président N°2024-10

prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil communautaire

Objet : « Virement de crédit au sein de la section d'investissement en application de l'article L. 5217-10-6 du CGCT. »

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5217-10-6,

Vu la nomenclature M57 mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n° 2024.01.29/03A du Conseil communautaire du 29 janvier 2024 portant adoption du budget primitif 2024 (Budget principal et 12 budgets annexes),

Vu le budget 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au Budget principal,

DECIDE :

Art 1 – Des ajustements de crédit sont nécessaires au niveau des opérations ci-dessous :

- Appartement Parc Le Plessis Le Donjon : + 5 100 € TTC pour l'équipement de l'appartement (mobilier, draps)
- Aménagements Office de tourisme : + 4 300 TTC pour terminer les aménagements du local, sis 6 rue de Vouroux à Varennnes, accueillant l'Office de tourisme.

Opération	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
134038- Appart. Etage Parc Le Plessis LE DONJON	Autres immobilisations corporelles	2188	551	+ 5 100 €
100033- Aménagements OT	Constructions	2313	633	+ 4 300 €
			TOTAL	+ 9 400 €

Opération	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
100047- Aménagement chemin de halage (Tranche 1)	Autres immobilisations corporelles	2318	78	- 9 400 €
			TOTAL	- 9 400 €

Art 2 – La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes, et un extrait sera affiché à la porte du siège de la Communauté.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Vichy.

Le Président,
Roger LITAUDON

